



Guide technique pour les
médecins et les infirmières
praticiennes spécialisées

Décembre 2024

RETIRER

UNE DEMANDE ANTICIPÉE
D'AIDE MÉDICALE
À MOURIR



Édition

La Direction des communications
du ministère de la Santé et des Services sociaux

Le présent document est disponible uniquement en version électronique à l'adresse :
msss.gouv.qc.ca, section **Publications**.

Dépôt légal – 2024
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN : 978-2-555-00065-0 (PDF)

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction de ce document ou son utilisation à des fins personnelles, d'étude privée ou de recherche scientifique, mais non commerciales, sont permises à condition d'en mentionner la source.

© Gouvernement du Québec, 2024

TABLE DES MATIERES

Informations générales	1
Étapes de la démarche	2
Accéder au formulaire de retrait	2
Remplir le formulaire de retrait	3
Imprimer le formulaire de retrait et procéder aux signatures	4
Déposer le formulaire de retrait de la DAAMM au registre	5
Suivi du retrait de la DAAMM	5
ANNEXE 1 – Nous joindre	7
ANNEXE 2 – Formulaire de retrait d’une demande anticipée d’aide médicale à mourir	8

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Ce document présente la procédure technique pour le remplissage du formulaire de retrait de demande anticipée d'aide médicale à mourir (DAAMM). Considérant l'évolution constante des fonctionnalités du registre des DAAMM, nous vous invitons à utiliser la version du présent guide disponible sur le site Web du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

Toute demande de retrait d'une DAAMM doit se faire en remplissant le formulaire directement sur les services en ligne de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Vous y retrouverez notamment les informations pour l'identification de la personne au registre.

Pour modifier une DAAMM, vous n'avez pas à compléter un formulaire de retrait. La modification d'une DAAMM est possible par le remplissage d'une nouvelle demande. Cette nouvelle demande remplacera celle qui est au registre.

Seuls les médecins et les infirmières praticiennes spécialisées (IPS) inscrits au Collège des médecins (CMQ) ou à l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) ainsi qu'à la RAMQ ont accès au formulaire.

Pour le moment, seuls les médecins et les IPS ont accès à la consultation du registre pour son traitement (dépôt au dossier ou pour évaluation de l'AMM) ou pour l'impression du formulaire lorsqu'une personne qui a formulé la DAAMM le demande. Pour consulter le registre des DAAMM, veuillez vous référer au Guide d'utilisateur de la RAMQ.

Rappel des éléments de conformité du formulaire de retrait d'une DAAMM

- Remplissage des informations au formulaire de manière numérique. Aucune saisie manuscrite n'est acceptée, à l'exception :
 - de la section des dates et des signatures;
 - du numéro de permis d'exercice pour le IPS (voir section procéder aux signatures);
 - du remplissage d'une demande de retrait effectuée avant le 12 décembre 2024.
- Utilisation du formulaire de retrait de la DAAMM accessible sur les services en lignes de la RAMQ;
- Date des signatures identique pour l'ensemble des signatures;
- Conformité du permis de pratique de la ou du médecin ou de l'IPS à la date de signature du formulaire du retrait de la DAAMM;
- Aucun formulaire de retrait d'une DAAMM envoyé par courriel ne sera accepté.

Si l'une de ces conditions n'est pas respectée, la demande de retrait sera refusée et retournée à la ou au médecin ou à l'IPS qui devra faire une nouvelle demande de retrait.

Responsabilités de la ou du médecin ou de l'infirmière praticienne spécialisée en lien avec la destruction des renseignements personnels

- Aucune copie du formulaire numérisé et signé ne peut être conservée sur l'ordinateur. Une fois que le retrait de la DAAMM au registre est confirmé, toute autre copie doit être détruite.
- Supprimer toute trace de la demande de retrait de la DAAMM numérisée de l'ordinateur utilisé, tel que le document joint dans le ou les courriels, ou tout autre endroit.

Étapes de la démarche

1. Accéder au formulaire de retrait d'une DAAMM
2. Remplir le formulaire de retrait
3. Imprimer le formulaire de demande de retrait d'une DAAMM
4. Procéder aux signatures
5. Numériser et déposer le formulaire de retrait au registre

Pour toutes questions sur la DAAMM, consultez l'**ANNEXE 1 - NOUS JOINDRE**.

ACCÉDER AU FORMULAIRE DE RETRAIT

1. **Accéder aux services en ligne de la RAMQ DAAMM** avec processus d'authentification MFA (multifacteurs) via l'adresse du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS).

Les médecins et IPS n'ayant pas d'adresse courriel du RSSS ou ayant oublié leur mot de passe doivent s'adresser :

- **pour les médecins**, au Centre de soutien des services numériques en santé (CSSNS) du Réseau québécois de la télésanté (RQT) par le lien suivant: [Nous joindre | Réseau québécois de la télésanté \(telesantequebec.ca\)](#).
 - **pour les IPS**, au support informatique de leur établissement.
2. **Rechercher une personne et vérifier son identité :**
 - Saisir le numéro d'assurance maladie (NAM) de la personne qui formule la demande de retrait.
 - Vérifier que les données d'identification sont exactes, incluant les nom et prénom, le NAM, la date de naissance, le sexe à la naissance, les nom et prénom du père et de la mère ainsi que l'adresse civique.

Si l'adresse civique ne correspond pas :

- aviser la personne qu'elle doit faire son changement d'adresse selon la procédure de la RAMQ ([Déménagement | RAMQ](#)). Si possible, l'encourager à le faire avant la signature du formulaire de retrait de la DAAMM afin que les changements apparaissent sur celui-ci.

3. Accéder au formulaire de retrait en cliquant sur le bouton « Retirer la demande ».

- Le formulaire de retrait d'une DAAMM est disponible en français et en anglais selon le désir de la personne qui effectue la demande de retrait.

The screenshot shows the user interface of the Québec Régie de l'assurance maladie (RAMQ) website. At the top, the Québec logo and 'Régie de l'assurance maladie' are visible, along with the user name 'JONH SMITH'. A 'BETA' banner indicates a new registry is being used. The main content area displays the name 'Nathalie Tremblay' and her insurance details. Below this, a section titled 'Demande anticipée d'aide médicale à mourir' shows the date '24 septembre 2024' and the competent professional 'Marc Lussier'. It also lists the first and second trusted parties: Robert Charlebois and Caroline Breton. Two buttons are present: 'Consulter la demande' and 'Retirer la demande' (highlighted in red). A 'Donner mon avis' button is also visible at the bottom left.

REEMPLIR LE FORMULAIRE DE RETRAIT

Le formulaire de retrait d'une DAAMM se remplit directement dans les services en ligne de la RAMQ. Toutes les sections et tous les champs obligatoires du formulaire doivent être dûment remplis pour pouvoir imprimer celui-ci et procéder aux signatures.

Les informations relatives à la demande anticipée d'aide médicale à mourir faisant l'objet de la demande de retrait s'inscriront automatiquement dans le formulaire de retrait :

- Les coordonnées et le NAM de la personne.
- Le diagnostic identifié dans la DAAMM, à l'exception des DAAMM qui auront été formulées avant le 12 décembre 2024.
- La date de la DAAMM au registre, à l'exception des DAAMM qui auront été formulées avant le 12 décembre 2024.
- Le nom de la ou du médecin ou de l'IPS ayant signé la demande anticipée, à l'exception des DAAMM qui auront été formulées avant le 12 décembre 2024.

Inscrire les informations du tiers autorisé le cas échéant.

Tiers autorisé :

Cette section doit être remplie uniquement si la personne formulant la demande de retrait ne peut la consigner dans ce formulaire ou la dater et la signer parce qu'elle ne sait pas écrire ou qu'elle en est incapable physiquement et qu'un tiers le fait à sa place et en sa présence.

Le tiers autorisé ne peut faire partie de l'équipe de soins responsable de la personne et ne peut être une personne mineure ou une personne majeure inapte.

The screenshot shows the user interface for the 'Régie de l'assurance maladie' of Québec. The user is logged in as 'JONH SMITH'. The page title is 'Nathalie Tremblay' with insurance number 'LARA 9705 2618' and birth date '1997-05-26'. The section is titled 'Tiers autorisé' and asks 'La demande de retrait doit-elle être signée par un tiers autorisé?'. The user has selected 'Oui' (Yes). Below this, there are input fields for 'Prénom' and 'Nom' of the authorized third party, and an 'Enregistrer' (Save) button.

IMPRIMER LE FORMULAIRE DE RETRAIT ET PROCÉDER AUX SIGNATURES

Le formulaire de retrait de la DAAMM dûment rempli doit être imprimé en cliquant sur le bouton « Préparer la demande pour impression ». Un formulaire en format PDF sera alors généré par le registre.

Effectuer la révision du formulaire afin de vous assurer que les informations inscrites sont justes. À ce moment, vous avez la possibilité de retourner dans le formulaire sur le registre pour apporter les modifications, le cas échéant.

Une fois les informations vérifiées, cochez la case prévue à cette fin. Le bouton « Imprimer la demande » s'activera et vous serez en mesure d'imprimer celle-ci pour procéder aux signatures.

Pour les IPS, le numéro de permis d'exercice ne s'inscrira pas automatiquement dans le champ prévu à cet effet. Celui-ci devra être inscrit lisiblement, de manière manuscrite lors de la signature. Outre la section des signatures, de la date à laquelle celles-ci ont été apposées, du numéro de permis de l'IPS ou pour une DAAMM ayant été formulée avant le 12 décembre 2024, aucune information manuscrite ne doit être ajoutée au formulaire, sans quoi, la demande sera automatiquement refusée.

DÉPOSER LE FORMULAIRE DE RETRAIT DE LA DAAMM AU REGISTRE

1. Numériser le formulaire en format PDF signé selon la procédure interne du traitement des documents sensibles de votre établissement.
 - S'assurer que le document PDF de la demande de retrait numérisé est lisible, complet et bien identifié au nom de la personne qui formule la demande.
 - Aucune information manuscrite ne doit être ajoutée au formulaire, sans quoi, la demande de retrait sera automatiquement refusée.
2. Se connecter aux services en ligne de la RAMQ et accéder au registre selon la procédure décrite précédemment.
3. Entrer le NAM de la personne qui formule la DAAMM.
4. Cliquer sur le bouton « Modifier le brouillon » de la demande de retrait afin de revoir chaque étape du formulaire jusqu'à la page offrant la possibilité de téléverser celui-ci.
5. Téléverser le document numérisé en suivant les indications et en vous assurant qu'il s'agit du bon document.
6. Cliquer sur le bouton « Déposer la demande ».

Déposer la copie originale du formulaire de retrait dûment signé au dossier de la personne (LCSFV, art.32)¹.

SUIVI DU RETRAIT DE LA DAAMM

La confirmation du retrait de la DAAMM au registre sera transmise au médecin ou à l'infirmière praticienne spécialisée à son adresse courriel sécurisée du RSSS (@ssss.gouv.qc.ca, @sante.quebec, @msss.gouv.qc.ca, etc.) dans un délai estimé à entre 5 à 10 jours ouvrables.

¹[1s-32.0001 - Loi concernant les soins de fin de vie \(gouv.qc.ca\)](https://www.gouv.qc.ca/lois/lois/1s-32-0001)

Advenant le refus d'une demande de retrait d'une DAAMM en raison de la non-conformité du formulaire de retrait, une correspondance sera transmise au ou à la médecin ou à l'IPS par le courriel sécurisé d'origine précisant les motifs du refus.

Une correspondance sera également transmise à la personne par courrier postal afin de l'informer du refus, d'où l'importance de la présence des coordonnées à jour dans le dossier RAMQ de la personne. Une nouvelle demande de retrait devra alors être formulée.

ANNEXE 1 – NOUS JOINDRE

SERVICES EN LIGNE RAMQ

Obtenir du soutien technique pour les services en ligne aux médecins ou aux IPS

[Obtenir du soutien technique pour un service en ligne | Régie de l'assurance maladie du Québec \(RAMQ\) \(gouv.qc.ca\)](#)

COLLÈGE DES MÉDECINS DU QUÉBEC

Sans frais : 1 888 MÉDECIN (633-3246)

info@cmq.org

[Nous joindre | Collège des médecins du Québec \(cmq.org\)](#)

ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU QUÉBEC

Sans frais : 1 800 363-6048

[Contactez-nous | OIIQ](#)

ANNEXE 2 – FORMULAIRE DE RETRAIT D'UNE DEMANDE ANTICIPÉE D'AIDE MÉDICALE À MOURIR



RETRAIT D'UNE DEMANDE ANTICIPÉE D'AIDE MÉDICALE À MOURIR

Nom		
Prénom		
FORMULAIRE NON VALIDE		
À DES FINS DE FORMATION SEULEMENT		
N° d'assurance maladie	Année	Mois
Adresse		
Code postal	N° de téléphone	Ind. rég.

1- Informations relatives à la demande anticipée d'aide médicale à mourir faisant l'objet de la demande de retrait

Diagnostic identifié dans la demande anticipée	Date de la demande anticipée	Année	Mois	Jour
Nom du professionnel compétent ayant signé la demande anticipée				

2- Retrait de la demande anticipée d'aide médicale à mourir par la personne (Section à remplir par la personne qui fait la demande)

Je demande le retrait de la demande anticipée d'aide médicale à mourir visée à la section 1.

Signature

Année Mois Jour

aucun tiers autorisé

(Optionnel : Cette section doit être remplie uniquement si la personne qui formule une demande de retrait de sa demande anticipée ne peut la consigner dans ce formulaire ou la dater et la signer parce qu'elle ne sait pas écrire ou qu'elle en est incapable physiquement et qu'un tiers le fait à sa place et en sa présence.)

Prénom

Nom

Signature

Année Mois Jour

3- Attestation du professionnel compétent relativement à la demande de retrait de la personne (Section à remplir par le professionnel compétent)

J'atteste que la personne est apte à consentir aux soins et que j'ai prêté assistance à celle-ci aux fins de sa demande de retrait de la demande anticipée d'aide médicale à mourir visée à la section 1.

Prénom

Nom

FORMULAIRE NON VALIDE

N° de permis d'exercice

À DES FINS DE FORMATION SEULEMENT

Signature

Année Mois Jour

